

Le fil de terre

lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal
Numéro 148 janvier 2025

Terrain de Padel : Raquette ou Racket ?

Vie associative



Ultime liberté

Conseil Municipal



Gestion de la crue

Environnement



Au pied du mur

En ce début d'année, le Groupe de Réflexion d'Information Municipal vous présente ses meilleurs vœux, dans un contexte national et international peu apaisé et peu apaisant.

Plus que jamais, l'union des partis progressistes et humanistes est à rechercher, consolider et développer pour construire un autre modèle de société, plus juste, plus solidaire, plus équitable.

Appuyons-nous sur les nombreuses valeurs qui nous sont communes et que nous partageons sans pour autant nier nos différences qui sont une richesse avant d'être une difficulté.

Au moment où le populisme prend le pas sur la démocratie, formulons donc le vœu collectif de bâtir ensemble une Gauche unie et durable.



Marie-José Faure
Présidente du GRIM

Echos du conseil

Lors du conseil municipal de Janvier nous avons rappelé notre volonté qu'un maximum de réseaux aériens soient enfouis et ce sur l'ensemble de la commune.



Nous sommes également revenus sur l'horaire de fermeture de la Guinguette qui demeure à 21 heures. Nous proposons à nouveau, comme certains élus de la majorité, que l'horaire passe à 22 heures.



Nous avons également souligné qu'une fois encore le conseil municipal était appelé à renouveler des partenariats financiers sans avoir connaissance du bilan de l'année précédente. Nous demandons donc que ces bilans parviennent systématiquement à chaque conseiller municipal lors de l'envoi des documents préparatoires.



Les élus de la liste Notre ville : Citoyenne, Ecologique et Solidaire.

La jolie démocratie !

Lors de la cérémonie des vœux, les personnes présentes, invitées ou non, ainsi que quelques personnes des communes avoisinantes ont pu prendre connaissance des demandes par rapport au budget participatif.



Pour rappel, ce budget participatif, à l'initiative de la mairie, avait pour but de donner la possibilité à chaque citoyen ou association, de faire une proposition d'action avec un budget de 50 000 € ; soit dit en passant la somme de 50 000 €, ne permet pas de prétendre à des travaux d'envergure ; toujours est-il, comme l'a rappelé le maire, que toutes les communes ne proposent pas ce type d'action, dont acte !

Sur les 70 propositions faites, 7 ont été retenues ; par qui ? selon quelles modalités ? avec quel support de communication ? nul ne le sait ! Sur ces 7 propositions, 2 seront retenues. C'est là que se met en marche la jolie démocratie ! Le vote se fait avec un smartphone sur un site dédié à la commune. Les personnes possédant un smartphone essayent, avec plus ou moins de succès, (plutôt moins que plus !) de se connecter au site et ont environ deux minutes pour voter. Ce qui veut dire que sur environ 500 personnes présentes dans la salle de l'embarcadère, environ 300 ont pu accéder au site et une centaine ont pu voter ! Par définition, la démocratie est une forme de gouvernance où le peuple est souverain ; à Saint-Just

Saint Rambert le peuple se limite à une centaine de personnes sur une population de 16 000 habitants !

Tout ceci pour aboutir à la création d'un terrain de Padel à la Quérillière ! Voilà de quoi réjouir l'ensemble des citoyens de la commune ! Coïncidence étrange d'ailleurs, puisque cette réalisation était réclamée par le tennis club de la Quérillière ! Eh oui, c'est ça la jolie démocratie à Saint Just Saint Rambert !!



L'idée, à l'origine, aurait pu être séduisante, plus encore si elle avait été proposée en début de mandat ! mais il aurait fallu beaucoup plus de communication et une volonté réelle d'associer l'ensemble des citoyens. La démocratie ne s'invente pas et n'est pas non plus l'apanage d'un petit groupe de personnes, elle ne se satisfait pas d'approximations, s'oppose à la démagogie et réclame beaucoup d'exigence..



Jean-Yves Bonnefoy

Gestion et conséquences de la dernière crue

Lors du conseil municipal du 4 décembre 2024, vos élus de la liste d'opposition ont souhaité faire un point avec l'ensemble du conseil municipal sur la gestion et les conséquences de la crue de la Loire du mois d'octobre 2024. Ci-dessous un (long) extrait du procès verbal de cette séance.

— Monsieur le Maire présente la question posée par le groupe « Notre ville citoyenne, écologique et solidaire » portant sur les inondations.

Monsieur Jean-Pierre BRAT rappelle la crue du 17 octobre dernier et les dégâts qui peuvent être considérés comme limités par rapport à ce que cela aurait pu être. Si le groupe a posé cette question, ce n'est pas dans le but de polémiquer mais parce qu'il considère que la gestion a été plutôt bien faite. Les personnes ont été informées suffisamment tôt mais un certain nombre d'entre eux se posent des questions aujourd'hui. Il est important de tirer les conséquences de cette nouvelle crue parce que la Commune risque d'en connaître d'autres dans les années à venir et peut-être de manière plus rapprochée que celle qu'il y a eu dernièrement.

— Monsieur Jean-Pierre BRAT explique qu'il est important de travailler ensemble sur un retour d'expérience, sur ce qui a été fait, ce qui aurait pu être fait et sur les conséquences. Il précise qu'il y a des personnes qui s'interrogent assez régulièrement sur la façon dont EDF gère le niveau des barrages. Les crues souvent nous échappent, parce que nous sommes face à un fleuve qui reste sauvage mais sur lequel il faut prendre quelques précautions d'usage. Il serait intéressant d'avoir une information d'EDF sur la Commune par rapport à cette gestion du niveau des barrages. Ceci permettrait aux riverains de se préparer à des crues et d'avoir les bons conseils. En ce qui concerne les Bords de Loire comme partout sur Saint-Just Saint-Rambert il y a un turnover des habitants. En effet, certains anciens connaissent les caprices de la Loire et d'autres qui arrivent, ont une méconnaissance de ce qui est d'habiter proche d'un fleuve qui peut déborder. Il semble important que la Commune soit à l'initiative d'une information systématique en direction de

ceux qui sont les plus concernés, dans les zones les plus à risque.

Pourquoi ne pas envisager de donner un fascicule à tous les nouveaux arrivants ainsi qu'une mise à jour annuelle (numéros, conseils, sites) ?

Il y a d'autres personnes qui s'interrogent sur les conséquences du débordement de ces eaux qui ont été lâchées à grandes vannes par le barrage. Barrage qui dans son fond est fortement pollué par des boues qui sont imprégnées de métaux lourds. Certaines personnes sur la Commune ont fait réaliser des études à la suite de la crue sur certains terrains, notamment les bords de Loire. Des terrains potagers laissent entrevoir des taux de cadmium qui, sans être au-dessus de la norme, indiquent un taux qui fait partie des taux les plus élevés sur le territoire national alors que ce n'est pas l'habitude du territoire de la Loire. Monsieur Jean-Pierre BRAT demande les précautions qui peuvent être prises et si la Commune ne peut pas elle-même mener ce genre d'études en lien avec les services préfectoraux pour amener des conseils aux gens notamment à tous ceux qui ont des jardins le long de la Loire et qui pourraient consommer des légumes.

Les taux relevés dans les études qui ont été menées font état de taux de 0,4 mg de cadmium par kilo de sol relevé, ce qui reste en dessous de la norme. Les études du Haut Conseil à la Santé Publique indiquent que pour 50% de légumes provenant de son jardin, un taux de 0,5 mg par kilo de sol prélevé est acceptable mais que cela reste néanmoins sur des taux assez élevés puisque cela est dans la couche maximale qui existe sur le territoire national ont été apportées au budget pour réparer les dégâts.



Gestion et conséquences de la dernière crue (suite)

Quelle expérience est-il possible de tirer, par exemple du déménagement en urgence de la guinguette car il s'en est fallu de peu ? Si la crue était arrivée plus tôt dans la nuit, cela aurait été compliqué. Cela aurait pu faire courir un danger au personnel technique. Ce sont ces retours d'expérience que le groupe aimerait avoir ainsi qu'un bilan du nombre de personnes qui ont été touchées sur leur bien particulier, de maisons qui ont dû être évacuées soit de manière préventive soit car des personnes étaient inondées. Il semblerait qu'il y a eu trois familles qui ont été relogées sans compter celles qui ont été relogées dans leur famille ou chez des amis.

C'est ce débat que le groupe souhaiterait avoir car cela risque de s'amplifier dans les années qui viennent à en croire les spécialistes.

— *Premièrement, Monsieur le Maire rappelle que c'est la troisième plus grosse crue que la Commune ait connue depuis la mise en place du barrage. Il remercie toutes les personnes, agents, police municipale, services techniques et élus qui se sont mobilisés autour de cette événement climatique. 114 interventions ont été recensées par le Centre Technique Municipal. Le plan communal de sauvegarde a été activé en fonction du débit d'eau. Le premier et le deuxième niveau de cellules ont été déclenchés puis les informations concernant la décrue sont intervenues avant d'avoir besoin de mettre en place le troisième niveau d'alerte. Pour ce qui est du déroulement de la journée, le pilotage a été effectué depuis les locaux de la mairie grâce à la mobilisation de tous. Si nous rembobinons le film 15 ans en arrière, monsieur Alain LAURENDON, ancien maire aurait bien aimé avoir tout le système PCS actuel à disposition. A l'époque cela aurait aidé pour la gestion de la grosse crue de 2008 qui avait été un peu plus importante et qui avait fait encore plus de bruit. Il ajoute qu'il faut relativiser quant à cet épisode par rapport à ce qui s'est passé à Rive de Gier et dans la vallée du Gier. En effet il y a eu des dégâts sur la Commune, des personnes sont toujours en train de réparer leurs maisons aujourd'hui. La Commune a immédiatement été en lien avec les services préfectoraux afin de se faire reconnaître en état de catastrophe naturelle. La*

prise en charge par les assurances n'est pas la même quand la Commune est reconnue en état de catastrophe naturelle.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il y a trois temps dans la crue : le temps d'anticipation, de porte à porte, d'alerte, la gestion de la crise en tant que telle, pendant la crue et puis la gestion de l'après-crise, de venir en aide aux sinistrés, de mettre à disposition des bennes, de parer au plus pressé et de sécuriser. Ceci est la première mission des agents du CTM.

Concernant la gestion du lâcher de l'eau par EDF, il est possible de demander au directeur d'EDF de venir expliquer comment il gère une crue. Avec l'expérience aujourd'hui, on sait que l'eau arrive de Bas-en-Basset et que 4 heures après cette eau est à Saint-Just Saint-Rambert. Que le barrage soit vide ou pas, il n'est pas un écrêteur de crue contrairement au barrage de Villerest qui est beaucoup plus large et où l'eau peut prendre du volume. En ce qui concerne le barrage de Grangent, tout ce qui rentre, sort, il n'y a pas de phénomène de tampon avec ce barrage. Donc le seul conseil est de prendre les données sur le site vigiecrues.gouv.fr de Bas-en-Basset et cela annonce ce qui se passera 4 heures après sur la Commune. Tout ce qui arrive à Bas-en-Basset vient de Haute Loire, du Lignon, de Goudet. Ces petits débits s'additionnent sur ces affluents et arrivent à Bas-en-Basset. Entre Bas-en-Basset et le barrage il y a 10% d'eau en plus.

Concernant le captage d'eau potable, le PCS a été mis en place à 9 heures du matin dès que la Commune a été mise en lien avec le barrage. Les captages d'eau ont été bloqués à partir de midi, bien avant l'arrivée de la pluie qui est arrivée en fin d'après-midi. A partir de ce momentlà, l'eau de la Commune ne venait plus du puits des Giraudières, ni du puits Reynets mais de la canalisation de secours de Saint-Etienne qui longe La Fouillouse. La Commune a eu à son robinet, du jeudi 17 à 12h au lundi 21 octobre à 16 heures de l'eau potable livrée par Saint-Etienne via cette conduite de secours.



Gestion et conséquences de la dernière crue (suite)

Concernant le renouvellement et l'information aux administrés, notamment dans le quartier des Barques avec des arrivées d'habitants plus jeunes et avec des enfants en bas âges, le RGPD ne permet pas de capter les numéros de téléphones sur les différents fichiers existants, c'est pour cela que dans le Fil de l'Eau il est rappelé régulièrement aux nouveaux habitants de donner leur numéro de téléphone portable pour être prévenus par l'automate d'alerte. Il y a un autre système qui est mis en place et qui dépasse le niveau communal, c'est le FR Alerte. Il permet sur une zone, de lancer un message d'alerte à toutes les personnes qui sont concernées et qui ont leur téléphone. La préfecture n'a pas estimé que le niveau était suffisamment haut pour déclencher le FR Alerte. Mais, en cas de crue plus importante cela peut être mis en place. En effet, les numéros de téléphones portables des habitants sont nécessaires pour que l'automate fonctionne correctement.

Sur l'information du public, le DICRIM existe déjà. Tous les deux ans un rappel est fait dans le Fil de l'Eau avec un dossier consacré aux risques. Il y a le risque de la Loire, mais aussi le risque technologique, le risque d'entreprise, le risque de feu de forêt. Monsieur le Maire explique que l'adjointe à la sécurité, madame Pascale HULAIN a participé en préfecture au retour d'expérience. Pour information, la veille de la crue il y a eu réunion sur le thème d'une rupture de barrage. Le compte-rendu est en cours. Des remarques ont déjà été faites à la préfecture, notamment sur la gestion des ponts parce qu'il n'y a pas eu de concertation à ce sujet sur le long de la Loire. Pour la Commune, le niveau n'avait pas encore suffisamment atteint concernant le tablier et les bords d'accès de chaque côté. Il n'y avait pas de nécessité de fermer les ponts de la Commune. La fermeture du pont d'Andrézieux a créé des déports de véhicules et celui du pont de Montrond-les-Bains a également posé des soucis sur le trafic routier et de transport en commun. La fermeture des ponts n'a pas fait l'objet de concertation entre toutes les communes, il n'y a pas eu de décision prise conjointement autour d'une table en préfecture ou au département sur ce sujet.

Concernant les familles accueillies, l'accueil aux Unchats a été ouvert, c'est madame Béatrice DAUPHIN qui s'est occupée de recueillir les familles. Elles ont pu rentrer chez elle vers minuit, quand la décrue a été annoncée et après vérification de l'état des lieux chez les personnes et suivant leurs souhaits. Ils n'ont pas passé la nuit aux Unchats, alors que tout était prévu pour. Deux personnes âgées ont été recueillies, une pour la nuit à la MRL et une autre à l'EHPAD de la maison d'accueil.

Concernant l'entretien et le nettoyage du lit de la Loire et l'aménagement des berges, il se trouve qu'il y a un mois, monsieur le Maire s'est rendu avec monsieur Alain LAURENDON à une réunion en préfecture sur un projet qui est porté par l'État, le département, et surtout subventionné à 60% par l'Europe. C'est le projet LIFE. LIFE repose sur un budget conséquent avec 6 millions d'euros sur 7 ans, et c'est 60% de fonds européens pour venir entretenir les berges et éventuellement ré-aplanir le fond de la Loire quand il y a du sable qui peut s'accumuler. Le but du jeu n'est pas de créer plus de courant, mais de travailler en amont quand le fond remonte. Il va s'étaler du barrage jusqu'à Feurs. L'intérêt n'est pas de tout creuser et de faciliter l'écoulement des eaux et d'avoir plus de débit mais de retravailler ces dépôts sédimentaires qui sont faits de sable et qui remontent par le fond de la Loire. Il y a deux sujets : le fond de la Loire et les berges qui doivent être traitées par l'État dans ce cadre du projet LIFE.

En dernier lieu, concernant l'étude des sols, jusqu'à aujourd'hui Monsieur le Maire dit qu'il n'avait pas eu connaissance qu'une étude de sols avait été réalisée. Monsieur le Maire demande que le groupe « Notre ville solidaire, écologique et citoyenne » lui transmette cette étude. Ce qui est rassurant dans ce que monsieur BRAT a dit, c'est que les analyses sont en dessous des normes. Mais Monsieur le Maire voudrait savoir quand ont été réalisées les analyses ?

Est-ce immédiatement après la crue ou est-ce une semaine après ? Est-ce la pluie qui a amené quelque chose ?



Gestion et conséquences de la dernière crue (suite)

Mais encore une fois, les normes sont en dessous, donc cela veut dire qu'il est possible de continuer à manger ce qui aurait poussé dessus. Pour se prononcer sur cette étude, il faut savoir qui l'a réalisé, quand et comment ?

Monsieur le Maire constate qu'en lisant les réseaux sociaux, il y a des ingénieurs hydrauliques, des ingénieurs chimistes, des ingénieurs en consommation d'eau, des gens qui savent tout sur tout, qui colportent tout, sans vérification. C'est une des premières choses qui a été notée dans le retour d'expérience fait avec la préfecture et le nouveau sous-préfet qui venait d'arriver quelques jours avant. Il faut arrêter la désinformation. Monsieur le Maire veut simplement inviter la population à lire l'Illiwap de la Commune, parce qu'il est mis à jour le plus régulièrement possible avec les messages sur le site de la Commune qui contiennent de vraies informations. Il faut être précis quand il s'agit de vies humaines, de protection des berges, de protection et d'inondation.

Concernant les finances, les dégâts sur la Commune dépassent les 200 000 euros. 130 000 € ont été inscrits dans le budget modificatif. La Commune a sollicité le fond d'aide de l'État qui est un fond spécifique, sur les catastrophes naturelles. La Commune ne sait pas ce qu'elle obtiendra sur ce fond. Un dossier est en train d'être monté et il reste encore 10 jours pour remonter ce dossier à l'État. Il faut déterminer qui doit couper les arbres en bords de Loire car c'est sur le domaine fluvial de l'État. Le nécessaire a été fait pour dégager au maximum tous les arbres qui obstruaient les chemins. Il ne reste que deux arbres à couper au Puits Reynets. Cela peut laisser le sentiment aux habitants de se dire : mais que fait la mairie ? Encore la question du qui fait quoi ? Monsieur le Maire veut bien que ce soit les agents de la Commune qui le fassent à condition que l'État participe financièrement. Donc aujourd'hui, par exemple, sur les coupes d'arbres en bords de Loire la Commune va solliciter ce fond de soutien. Monsieur le Maire répond au groupe « Notre ville citoyenne, écologique et solidaire » qu'il reviendra vers eux pour leur dire ce qu'il en est et ce qu'il a obtenu.

La guinguette a fermé le week-end d'avant. Les agents ne se sont pas mis en insécurité sur le sujet. C'est le prestataire qui vient pour enlever la guinguette. Ce prestataire a contractuellement quatre heures pour intervenir. Le PCS a été déclenché à 9h. Le prestataire qui vient de Lyon pour enlever la guinguette n'a pas pu passer à Givors. Le prestataire lyonnais a trouvé un collègue à Saint-Etienne pour le faire. La guinguette a été enlevée vers 15 heures. Par contre, il a fallu isoler cet espace pour ne pas qu'il y ait de badauds. Malgré l'installation de rubalise, de barrières pour demander aux gens de ne pas passer, Monsieur le Maire affirme que des promeneurs avec chien ou sans chien, se sont promenés toute la nuit. La Loire est le seul fleuve vivant qui reste en France. Ce genre de phénomène peut arriver en mai, en juin et sera sans doute de plus en plus fréquent. Et donc, il faut capitaliser à chaque fois sur l'expérience de ce qui a fonctionné ou pas et de faire en sorte de s'améliorer pour les prochaines fois. C'est la fermeture des ponts et la concertation pour la fermeture des ponts, la gestion de la désinformation, et inciter les habitants à donner leurs coordonnées pour être dans l'automate d'alerte qui est importante.

— Monsieur Alain LAURENDON ajoute quelques précisions sur le projet LIFE qui est un projet européen qui doit permettre de travailler le limon sur le fleuve Loire. C'est un barrage qui retient tout le limon et le sable, en grande partie dans la plaine du Forez où la Loire se creuse et qui est aujourd'hui sur l'argile. Il n'y a plus de zone de protection. Donc le projet LIFE c'est de remettre du limon, refaire le fond du fleuve, égaliser, mais de remettre surtout ce fond pour protéger les couches d'argile. La solution est de pouvoir permettre au fleuve d'emmener le sable qui est accumulé sur les bords.



Gestion et conséquences de la dernière crue (suite)

Monsieur Alain LAURENDON rappelle que quand le barrage passe 2 200 m³ seconde c'est 8 millions de mètres cubes d'eau qui passent à Saint-Just-Saint-Rambert. Une précision est apportée lorsque l'on entend souvent dire qu'il faut déstocker à Grangent comme à Villerest. Villerest, c'est 235 millions de mètres cubes avec des vannes basses pour pouvoir le vider rapidement. Le barrage de Grangent, c'est 57 millions de m³, pas du tout la même dimension. C'est un barrage qui a des vannes hautes. Il n'y a pas de vannes de fond donc il n'est pas possible de le vider. C'est ce qu'il faut répondre aux gens qui posent des questions.

— Monsieur Jean-Pierre BRAT répond qu'ils sont conscients qu'il y a des problèmes techniques mais qu'il est preneur quand même de la venue du directeur d'EDF pour expliquer aux élus comment il procède. Les gens ont du mal à comprendre effectivement qu'avec les deux barrages aussi rapprochés l'un de l'autre, il n'est pas possible de faire l'effet d'écluse. Il pense que c'est assez intéressant que les élus soient bien au cœur de ces explications pour qu'ils puissent les reporter auprès des habitants car cela apaise un certain nombre de propos. Il ajoute qu'il est d'accord sur le fait que les réseaux sociaux sont quelquefois un moyen pour certains de s'épancher, de se libérer mais c'est humain, c'est les craintes et les peurs. Il n'a rien à cacher personnellement mais avant de communiquer le document sur les analyses de sol, il demandera à la personne qui les a donnés s'il accepte de les communiquer. En tout état de cause le laboratoire est un laboratoire tout à fait sérieux, d'analyse et de contrôle des sols qui se situe dans l'Ain et qui a analysé plusieurs éléments du sol sur 50 cm notamment le cadmium, le sélénium, le nickel, le zinc, le plomb, le mercure, le prône. Cela a été fait après la crue en novembre. Il y a des gens sur la Commune qui sont très attentifs à la pollution des sols et qui ont interpellé le groupe.

En tout état de cause, le souhait du groupe n'est pas de faire peur à la population, parce qu'encore une fois, comparant les taux cela reste en dessous des normes. Néanmoins, il faut faire attention.

— Monsieur le Maire intervient en expliquant que c'est rassurant et que si la norme n'était pas respectée il faudrait s'en saisir et aller plus loin dans la démarche. Monsieur Jean-Pierre BRAT ajoute qu'il faut faire preuve de vigilance. La meilleure façon de couper court serait effectivement que la Commune elle-même, en lien avec les services de l'État, diligente une étude. C'est peut-être une des premières choses à faire quand il y a un débordement du fleuve avec ce que l'on connaît sur l'état du barrage de Grangent. Concernant le fascicule auquel il a été fait référence, tous les deux ans il est repris dans le fil de l'eau un certain nombre de choses, mais monsieur Jean-Pierre BRAT pensait à un fascicule comme avant, comme lorsqu'il y avait, à côté du téléphone, l'annuaire des commerçants et des artisans. Maintenant, il y a Internet. Le Fil de l'eau n'est pas forcément quelque chose qui va être gardé à côté de soi, il va être lu, puis malheureusement finir à la poubelle. Il ajoute que le but est d'avoir un petit fascicule qui se met dans le tiroir de la commode accessible à tout moment, qui rappelle qu'il y a un risque, avec toutes les informations nécessaires.

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne renonce pas à y réfléchir, mais l'ensemble du DICRIM est sur le site Internet de la Ville, donc accessible à tout le monde tout le temps, sauf effectivement les personnes plus âgées qui sont moins aguerries à ce support. Monsieur Jean-Pierre BRAT ajoute que parfois c'est pas mal d'avoir son petit calepin. Il n'est pas imperméable aux nouvelles technologies. C'est bien d'avoir eu cette discussion afin d'être conscients qu'il y a des choses à améliorer, des gens qui ont besoin d'être informés parce qu'ils sont nouveaux sur la Commune. Et le premier retour d'expérience qu'il faut prendre en considération, est de trouver impérativement une entreprise proche pour pouvoir déménager la guinguette car c'est l'exemple type auquel on n'avait pas forcément pensé.

La planète n'en peut plus

Nous voilà au pied du mur.

On aimerai écrire que tout va bien comme sur le mensuel municipal « Le fil de l'eau » qui n'a pas l'air concerné par le problème climatique.

Nous aurons de cesse à rappeler cette donnée essentielle dans le débat, par tout les moyens dont nous disposons, et que nous permet encore, la liberté d'expression et la libre-parole.

L'opposition municipale est multiple. L'union qui l'a compose est progressiste et diverse dans son expression politique, c'est ce que l'on nomme la démocratie.

Une opposition sérieuse, qui comprend et analyse le monde dans lequel elle évolue, ne peut évacuer dans son projet de gouvernance municipale, l'effondrement de la biodiversité et du réchauffement climatique.

Le projet politique progressiste que nous portons, se doit d'intégrer les luttes écologiques dans les possibilités qui sont permises à une municipalité, et elles sont nombreuses.

Quand les nuisances environnementales montent, le sauve qui peut devient prioritaire pour celles et ceux qui sont dans l'ornière.

Sans vouloir jouer les « Cassandre », la montée des températures, apporte dans son panier, indirectement, la chute de la démocratie et de l'implication des citoyens dans la vie communale.

Un peu de pédagogie sur les origines du réchauffement planétaire et de ses consé-

quences géopolitiques qui servent aujourd'hui les extrêmes.

Le dérèglement climatique a commencé son œuvre, tranquillement sans bruit, malgré les alertes des scientifiques, déjà, de René Dumont, de Pierre Rabhi et bien d'autres.

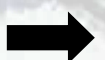
En Afrique, où, il y a seulement 50 ans, les pluies nourricières étaient régulières, sans violence, et arrosaient les cultures qui permettaient au Sahélien de vivre de leur production, sans envisager une autre existence de vie, dans leurs croyances, et dans la paix.

Les pluies se sont taries, quand nos émissions de CO2 ont commencé à faire leurs effets. Alors les ONG sont arrivées avec leur sacs de riz, et leur appel à dons. Aujourd'hui les peuples du sud, ne voient dans leur salut, que le départ vers le fantôme Européen.

Les pluies aussi chez nous, sont le meilleur, et le pire. La raréfaction de l'eau touche les départements du sud, et ceux du nord ont trop d'eau. Notre tour va arriver, c'est mécanique.

L'Espagne est frappée de plein fouet par les crues inattendues. La liste mortifère est longue et hélas, et ce n'est qu'un hors d'œuvre.

Revenons chez nous ...Une commune riveraine du fleuve Loire, doit intégrer le paramètre climat dans son logiciel. Les rapports du GIEC, cible le fleuve Loire et ses affluents comme problématique avec la montée des températures.



La planète n'en peut plus (suite)

Réfléchir avant d'agir.

Les aménagements des bords du fleuve rive droite, engloutis en 2h. Une vitrine en solde, qui coûte cher au contribuable.

Sur la rive gauche, à la demande d'un sympathique conseil municipal d'enfants, on installe des jeux en dur dans le lit même du fleuve. En faisant fi de la loi sur l'eau, et de la gestion des cours d'eau.

Mais il faut faire plaisir à nos chers enfants, qu'importe le coût et les conséquences. Les crues de la Loire ont toujours existé, mais avec le contexte climatique tropical actuel, les données ont changé. Les crues seront, avec certitudes, plus violentes et soudaines.

Notre commune riveraine du dernier fleuve sauvage semble hors du temps.

Il faut lui rappeler qu'un fleuve est utile pour la qualité de vie de ses riverains, mais on ne peut pas jouer avec sans conséquence.

Rien à voir avec le climat ..quoi que ... !

La construction d'un immeuble en place de la caserne des pompiers est la goutte qui fait déborder le vase de la concentration urbaine.

Il est trop facile d'impliquer l'agglo Loire-Foréz dans les choix de constructions tout azimut. N'y a t'il eu personne dans l'équipe municipale, pour proposer un parc arboré en place et lieu d'habitations qui vont être parfumées aux oxydes de carbones, pour un prix exorbitant ?

Tout le monde est écolo !

Bien-sûr il y a un peu d'environnement dans cette majorité municipale. Quelques arbres par ci par là, avec une communication adaptée, pour montrer qu'on est au courant « que la planète va mal ».

Un dossier en première ligne dans le dérèglement climatique : **l'agriculture**

La majorité des terres Pontrambertoises sont aspergées de produits chimiques, avec le label agriculture raisonnée chère à la FNSEA, qui porte le nom de syndicat mais qui n'est que le bras armé de l'agro-industrie qui détruit les sols, et les paysans.

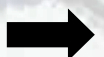


Avec seulement 10 hectares en culture bio contre des centaines en « conventionnels », notre territoire fait pitié. Pourtant, nourrir sainement avec des produits locaux, pour un prix abordable est un objectif majeur pour toutes collectivités responsables.

Nos respectables maraîchers pourrait passer de l'autre côté, encore faut-il qu'une volonté politique les aide à franchir le pas.

Notre terroir s'est spécialisé sur le maraîchage conventionnel en mono culture. C'est aujourd'hui reconnue comme une erreur agronomique, favorisant l'apport de produits chimiques sur les sols et les produits commercialisés.

Comment arrêter ce système mortifère, si ce n'est par une assemblée nationale analysant le vrai coût financier, social, et sur la santé de nos concitoyens, que cet agriculture provoque.



La planète n'en peut plus (suite)

Les solutions sont à portées de main

Aujourd'hui plus de 600 coopératives agricoles bio ont été créées en France avec le soutien de leur collectivités et des mairies en majorité de gauche, et ce n'est pas un hasard !

Ces coopératives permettent la fourniture de produits bio, pour les cantines, et commerce locaux, en créant des emplois autour du commerce et de la production. Elles permettent l'accompagnement des producteurs, structurent de nouvelles filières, partenariats de la production à la distribution, produits innovants bio et français, ainsi qu'elles assurent un revenu correct pour les travailleurs de la terre, en protégeant leur santé.

Nous n'avons pas d'autres choix que de changer nos manière de produire et de consommer, d'encourager nos élu(e)s à faire de même, en les invitant à changer leur vision d'un monde en expansion qui est derrière nous. La planète est à bout, notre petit territoire l'est aussi.

La droite dans sa globalité, est dans la croyance que l'on peut aller encore plus

loin dans l'épuisement des ressources. Il faut continuer à gratter pour enrichir les milliardaires, et par le ruissellement, donner quelques subsides aux miséreux.

Nous n'avons plus de marge de manœuvre pour garantir un futur viable aux générations nouvelles. Les écrans virtuels sous le nez, ne donnent pas hélas, la direction du vent fétide qui se profile.

L'avenir Trumpiste, et sa cohorte malsaine, doivent nous éveiller, nous indigner et nous élever démocratiquement à ne pas suivre le troupeau, et les images trompeuses, qui détournent de la politique et transforment le citoyen en consommateur.



José-Louis Thery



Ultime Liberté

L'association Ultime Liberté vous invite à une soirée débat au Family Cinéma le samedi 22 février à 20h00 lors de l'avant Première du film « On Ira de Enya Baroux.

Petite présentation de cette structure : L'association Ultime Liberté, créée en 2009 par d'anciens membres de l'ADMD, milite pour la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté en France. Ses objectifs, inspirés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, visent à reconnaître juridiquement la liberté de chaque individu de disposer de sa vie, de choisir les conditions de sa mort (suicide assisté ou euthanasie volontaire), et d'accéder à des produits létaux en toute sécurité. L'association promeut une réflexion approfondie sur ces sujets, tout en encourageant des réseaux d'entraide et de solidarité pour respecter les choix de fin de vie, dans le cadre légal actuel.



Contrairement à d'autres associations comme l'ADMD ou Le Choix, Ultime Liberté ne conditionne pas l'accès à une mort assistée à la présence d'une affection grave et incurable. Elle s'interdit toute incitation au suicide et privilégie l'accompagnement médical ou les soins palliatifs si nécessaire. Depuis 2020, l'association travaille à l'élaboration d'un projet de proposition de loi pour faire évoluer la législation française en ce sens, en impliquant ses membres et ses antennes locales.

Antenne locale de Saint Etienne

Tel : 06 43 59 58 44

saintetienne@ultimeliberte.net

<https://ultimeliberte.net>

Family Cinéma

ON IRA

UN FILM DE
ENYA BAROUX

En présence de l'association
Ultime Liberté

EN PRÉSENCE DE LA RÉALISATRICE
ENYA BAROUX

AVANT-PREMIÈRE

SAMEDI 22 FÉVRIER 20H

Pétition



SOUTENEZ LA CRÉATION D'UNE SALLE DES FÊTES A SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT



Dans notre commune de 15 000 habitants, il est surprenant et regrettable de constater l'absence d'une salle des fêtes digne de ce nom.

Il manque cruellement un espace communal dédié aux événements tels que des manifestations familiales anniversaires, mariages, réceptions, moments de recueillement et de partage lors de funérailles. ...

Une salle des fêtes communale est bien plus qu'un simple bâtiment. Elle est un lieu d'échange et de convivialité qui offre aux familles un espace festif ou de cérémonie à coût modéré.

Certes, il existe des infrastructures dans le secteur privé, mais à un tarif ne permettant pas à tous d'y accéder. De plus la présence d'un tel lieu contribuerait à l'attractivité de la commune et au dynamisme de l'économie locale.

Une salle communale enrichirait la vie sociale en rendant possible de nombreux événements qui ont, actuellement, lieu ailleurs. Ce serait un équipement public phare qui rendrait service à tous les citoyens pontrambertois.

Il est essentiel pour une commune de cette taille de disposer d'une infrastructure adaptée, répondant aux besoins des habitants.

Chaque signature compte pour montrer l'importance de ce projet pour notre ville. En signant cette pétition, vous contribuerez à faire entendre votre voix auprès des élus.

Signez et faites signer cette pétition

Lien internet : <https://chng.it/jkGD2rxhff>

Adhésion 2025

En ce début d'année, il est l'heure de renouveler votre adhésion au GRIM.

A quoi sert l'adhésion au GRIM ?

Elle assure le fonctionnement de l'association GRIM mais surtout, compte tenu de la structure du GRIM certes associative, avec aussi un aspect de réflexion et force de

proposition en matière de politique locale, il est important d'avoir un nombre conséquent d'adhérents afin d'être représentatif.

En 2025, le montant de la cotisation reste inchangé (25,00 €).

Bulletin d'adhésion au Groupe de Réflexion et d'Information Municipale de Saint-Just-Saint-Rambert.

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Je joins 25 € pour la cotisation année 2025

par chèque à l'ordre de « GRIM Saint-Just-Saint-Rambert »

À envoyer à : Jean-Michel Toubin

5, impasse des Peyrardes

42170 Saint-Just-Saint-Rambert

jmtoubin@orange.fr

ou par virement FR76 1027 8073 5200 0206 2610 111

Agenda

Réunion du GRIM

Cette deuxième réunion permettra de poursuivre nos réflexions sur les prochaines élections municipales. Chacune et chacun peut venir avec une ou des personnes de son entourage.

Mardi 11 mars 2025 18h30

Salle Parc 3

Conseil municipal

jeudi 20 février 2025 19h15

Salle Prieuré Bas

Pour nous [contacter](#), [s'abonner](#) ou [se désabonner](#) : abonnements@lesbarques.fr

Retrouvez nos parutions sur : <https://notreville.org> et sur <https://www.facebook.com/gauche42170>